

ARTICLE 2.1- TARIFS POUR TRAVAUX RELATIFS AUX CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Pour l'année 2022, il est imposé par le présent règlement les tarifs ci-après énumérés pour les différents travaux tels que nouvelle entrée de services rendu par le service des travaux publics en ce qui concerne les conduites d'aqueduc et d'égout :

Tarif de base pour l'entrée de services : 3 000 \$ à ce montant s'ajoute le coût pour le type et le diamètre de ou des conduites requises :

Egouts	Tarification
5 po. (125 mm) diamètre	300 \$
6 po. (150 mm) diamètre	400 \$
8 po. (200 mm) diamètre	500 \$

Aqueduc	Tarification
$\frac{3}{4}$ po. (20 mm) diamètre	200 \$
1 po. (25 mm) diamètre	300 \$
1 $\frac{1}{2}$ po. (37 mm) diamètre	400 \$
2 po. (50 mm) diamètre	500 \$
Plus de 2 po. (50 mm) diamètre	Coût réel

Les travaux d'entrée d'eau et de sortie d'égout se font du 1^{er} mai au 30 novembre. En dehors de cette période, la tarification pour les travaux se fait selon le coût réel.

Services rendus	Tarification
Appel pour refoulement d'égout avec inspection télévisée	325 \$
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau	100 \$
Localisation d'entrée d'eau	90 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (moins d'un pied)	150 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (plus d'un pied)	300 \$
Dégel d'entrée d'eau	500 \$
Localisation d'entrée d'égout	150 \$
Coupe de bordure de béton	50 \$/ mètre linéaire minimum 250 \$

Les travaux exécutés sur les infrastructures comprises à l'intérieur de l'emprise de la rue sont à la charge de la Ville de Val-des-Sources jusqu'au poteau de service inclusivement. Ces travaux sont exécutés par les employés municipaux ou son représentant autorisé et sous son contrôle. Les travaux exécutés sur les propriétés privées sont à la charge des propriétaires sous la supervision des Travaux publics. Ces travaux sont non taxables. Les travaux exécutés en dehors des heures d'ouverture des Travaux publics seront facturés au coût réel (minimum 325 \$).

ARTICLE 2.2 - TAUX DE LOCATION DES MACHINERIES MUNICIPALES

Pour l'année 2022, il est imposé par le présent règlement les tarifs ci-après énumérés pour la location des machineries municipales. Les tarifs n'incluant pas les salaires des opérateurs, lesquels varient selon la convention collective de travail :

Type de machinerie	Taux de location à l'heure
Souffleuse à neige	170 \$
Niveleuse	130 \$
Camion 10 roues	90 \$
Tracteur sur chenilles	100 \$
Tracteur à trottoir	90 \$
Chargeur (loader)	110 \$
Balai aspirateur	135 \$
Camion à sel 6 roues	90 \$
Buteur D-5	100 \$
Balai Eddy Net	120 \$
Rouleau vibrant	70 \$
Compresseur	50 \$
Paveuse	50 \$
Camion à boîte (Hiab)	90 \$
Chargeuse-rétrocaveuse	100 \$
Machine à entrée d'eau sous pression	50 \$
Pompe à eau claire - 2 pouces	35 \$
Machine à ligne de trafic	60 \$
Pompe à boue - 3 pouces	60 \$
Pelle mécanique	120 \$
Pelle mécanique avec marteau hydraulique	150 \$
Machine à lignes de parc	30 \$
Écureur d'égout	160 \$
Mini chargeur (Benco)	65 \$
Groupe électrogène	85 \$
Remorque pour pelle	50 \$ par jour
Frais de transport (par déplacement)	60 \$